



ASSEMBLEE GENERALE du 08 octobre 2012 - Compte rendu -

L'Association "Les Courts Sillons - AMAP de Coubron " a tenu son Assemblée Générale annuelle le 08/10/2012 à Coubron, 133 rue Jean Jaurès, maison Dacheville, salle Dacheville.

1 – PERSONNES CONVOQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Personnes présentes ou représentées – Mesdames et Messieurs :

Bureau : MOREAU Caroline, ANTIGA Jean Claude, LAVEAU Thérèse, LAVEAU Francis, LASSERRE Monique, LASSERRE Emilie, ROUSSELET Christophe, LASSERRE Jean Claude.

AUBIN Virginie, BACLET-VILCOT Laetitia, BALOURDET-CARAYOL Hélène et Thierry, BEAUJARD Caroline, BELLITY Dov, BICHET Laurélia, BOUTIN Géraldine, BOUTIN Sandrine, BRUNEL-MEYER Kerstin, BUDIN-CORREIA Sandra, BUMBA Jeannette, CAMUS Marie, CANOVAS Valérie, CHABOT Anthony, CHAILLY-BERGHEN Cindy, CHATRON Céline, CHESNEL Blandine, DESROCHES Gérard, DEVILLIERS-PAQUET Adeline et Damien, DHOMMEE Amélie, DODEMONT-DUFOUR Corine et Nathalie, DOUKHAN Sylvie, DUFOUR Annie, EL HARRIF-JOUAUX Isabelle, FERRE Christian et Pascale, FISZKA Sonia et Stéphane, FLOURON Christophe, FOURRAGE Jean Pierre et Maryvonne, FREULON Albert, GASPARD Sébastien, GEOFFROY Céline, GOUALARD Yann, KEPEZ Sandrine, KINDT Edmond, KIRNISKY Fabrice, LECANU Thomas, LEMOEL-CAZIER Isabelle et Patricia, LERIDON-NOUVEL Audrey et David, LOISEL Thierry, MAGEM Marie-Noëlle, MARTIN Virginie, MATHIEU Ghislaine, MAURICE Samantha, MEIGNIEN Michèle, MERLE-BERNARD Marie-Jeanne, MILLA TAYOU Sylvain et Sabine, MOOTOOGOUNDEN Fabienne, NAVARRO Sandrine, NGO-MARIE Aurélie et Su-Hong, OUTTIER Christian et Myriam, PAQUET Geneviève et Thierry, PENCHAUD Sylvie, PIDDAT Aline, RADOVANOVIC-BOUCQ Claire, RAYNAUD-LEPRON Eric et Virginie, ROULLAND Patricia, SAINT-LOUIS Patrick, SALAUN Magalie, SEBASTIEN Laurence, THEVENIN Mathieu, TRAVAILLE Julie, TRIGO Patrick et Danielle, WILHEM Patricia, ZEPH Jennilie.

Personnes absentes excusées – Mesdames :

ALEXANDRE Marie-Pierre, BALLA-BERNARD Christelle,

Personnes absentes – Mesdames et Messieurs :

AGENOR Stéphanie, ASTORGA Uranie, BAUDHUIŒ Céline, BESNIER Martine, BRIOLAND Laurent et Magali, CHARDONNET Olivier, CHATELAIN Sylvie, CUCINIELLO Jean Michel, FABRE ..., FERRAND Émilie, GOOSSENS ..., HANN Patricia, HAMMOUCHI Farid, LAURENT Véronique et Benoit, LAUTIE Stéphanie et William, LE GUYADER Isabelle, LORY Jacqueline, MATHES-KARGANOVIC Hélène et Sinisa, MAUBANT Mireille, MILET Jean Marc, PEYNOT-BARDUCA ..., ROSSI Corine, SAYAD Zouina, TELLIER Audrey et Vincent, THULY Sylviane, VEGUER-BOHAN Sandrine, VILLARD Isabelle, WOLF Alfred.

Le nombre d'Adhérents à l'AMAP est de **100** (Les 4 membres du Bureau : Laveau Thérèse et Francis, ainsi que Lasserre Monique et Jean-Claude, ne cotisent que pour deux parts).

Sur ces 100 Adhérents, 70 étaient présents ou représentés, 2 étaient absents excusés et 28 étaient absents.

Il n'est pas prévu de quorum dans les statuts de l'AMAP.

L'assemblée générale peut se dérouler valablement, d'autant que les présents et représentés sont très largement majoritaires.

2 – PERSONNES INVITEES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Messieurs : **Hervé QUERA** Responsable des "Pains d'Hervé" ;
Bruno LECOCQ Président de "Val Bio Centre" ;
Thierry HANON Responsable des "Paniers du Val de Loire" (nommés PVL ci-après).

La séance est ouverte à 20 h 20.

3 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

Conformément aux statuts, les membres actuels du Bureau présentent leur démission.

Tous se représentent à l'exception de M. **Jean Claude ANTIGA**, contraint par ses charges professionnelles.

Mme **Caroline MOREAU** présente Mme **Sylvie PENCHAUD** et propose son entrée comme membre du Bureau.

Elle énumère alors les postes à pourvoir au sein du Bureau et demande, pour chacun d'eux, s'il y a des personnes intéressées dans la salle ; aucun Adhérent ne se propose.

Mme **Caroline MOREAU** soumet au vote à main levée, la désignation des membres du Bureau, poste par poste.

La composition suivante du Bureau pour l'exercice 2012/2013 est approuvée à l'unanimité :

Caroline	MOREAU	Présidente.
Jean-Claude	LASSERRE	Vice Président, Référent Communication.
Francis	LAVEAU	Secrétaire.
Thérèse	LAVEAU	Secrétaire, Référent Logistique.
Monique	LASSERRE	Vice-secrétaire.
Émilie	LASSERRE	Trésorière.
Christophe	ROUSSELET	Trésorier suppléant.
Sylvie	PENCHAUD	Référent Logistique adjoint.

Mme **Caroline MOREAU** remercie M. **Dov BELLITY** pour la qualité des services de Webmaster qu'il a bien voulu apporter à l'Association durant l'exercice écoulé. Les Adhérents présents s'étant montrés approbatifs, M. **Dov BELLITY** poursuivra sa prestation en 2012 / 2013.

4 - PRESENTATION DU RAPPORT MORAL.

Mme **Caroline MOREAU** rappelle que l'AMAP a été créée le 29/07/2011, et que cette Assemblée Générale est la première permettant de refléter une année de fonctionnement.

Son rapport, très circonstancié, s'est articulé autour des points suivants :

4.1 Historique des livraisons.

- **Première saison.** Elle s'est fort bien déroulée d'octobre 2011 à mars 2012 grâce à l'enthousiasme de ses 100 Adhérents et à la très bonne collaboration avec son fournisseur de légumes : M. **Thierry LELEU**. Les Adhérents, ayant fait part de leur satisfaction, une seconde saison fut entamée avec ce même fournisseur.
- **Deuxième saison.** Elle débuta en avril 2012. Parallèlement aux livraisons de légumes, un nouveau partenariat fut engagé avec M. **Hervé QUERA**, artisan boulanger ; non loin d'une quarantaine d'Adhérents y souscrivirent.
- **Période transitoire 1.** M. **Thierry LELEU** annonce que, pour des raisons techniques, il suspendra ses livraisons les lundis 23 et 30 avril, ainsi que 7 et 14 mai 2012. Au cours d'une réunion exceptionnelle organisée le lundi 21 mai 2012, M. **Thierry LELEU** annonce qu'il arrête ses livraisons de légumes au motif qu'il a besoin d'environ une année pour gérer son implantation sur Coubron, et, plus généralement, pour se réorganiser. Il n'entend plus renouer d'accord avec des AMAP, sauf avec la nôtre, sous réserve, cependant, d'une reconsidération de ses statuts. Toute distribution de légumes est effectivement interrompue (en fait poursuivie) à compter de ce lundi 21. La situation est tout particulièrement délicate pour l'AMAP. Une réunion exceptionnelle des Adhérents est organisée le 11 juin 2012. Une solution transitoire de livraisons par PVL est proposée aux Adhérents qui l'acceptent. Il leur est demandé s'ils souhaitent reprendre avec M. **Thierry LELEU** dans un an : la réponse est très majoritairement "oui".
- **Période transitoire 2.** Lors d'une nouvelle réunion exceptionnelle des Adhérents le 18 juin 2012, M. **Thierry HANON** responsable de PVL présente son association. Il confirme être tout disposé à satisfaire la demande de notre AMAP, fut-ce à titre temporaire. La période estivale étant toute proche, il offre des conditions d'une exceptionnelle souplesse jusqu'au mois de septembre (nombre de paniers demandés et conditions de paiement). Il est entériné que PVL livrera ses produits du 02/07 au 27/08/2012 aux conditions exceptionnelles précitées.
- **Période transitoire 3.** Il s'agit de la période actuelle, qui s'étend du 03/09 au 17/12/2012. Les modes de paiement sont standardisés par prélèvements bancaires automatiques ; le nombre de paniers commandés est figé sur toute la période. Le nombre d'Adhérents, après avoir fortement chuté lors des périodes précédentes, a retrouvé son niveau initial de 100. Les points forts justifiant ces retours sont la qualité, la fraîcheur et la variété des produits livrés par PVL, la ponctualité des livraisons et le niveau de confiance qui s'est instauré vis-à-vis de cette association.

4.2 Perspectives des fournitures de légumes en 2013.

- Position vis à vis de M. Thierry LELEU.

M. Thierry LELEU envisage une reprise de ses livraisons à compter de juin 2013. Ses projets s'orientent vers des produits lavés et conditionnés distribués en un lieu à définir, peut-être également chez les particuliers. Il ne livrera plus l'AMAP en tant que telle. Ses fournitures légumières proviendront essentiellement de l'Oise, les fruits seront produits sur les terres de Coubron.

Une prochaine réunion explicative de sa part, réunion qu'il a sollicitée, est à considérer avec bienveillance, mais il est certain que son projet s'éloigne beaucoup des fondamentaux d'une AMAP.

En marge de l'AMAP, la question de reprise de l'élevage bovin est évoquée : elle est encore en l'état de projet.

- Poursuite avec PVL. A compter du 5 janvier 2013, les contrats de livraison seront à reconduire sur une année, étant entendu que toute liberté sera donnée aux Adhérents qui souhaiteraient se désister au 17/12/2012, par exemple ceux qui aimeraient attendre le retour de **M. Thierry LELEU** en juin 2013 (voire l'alinéa précédent).

Par ailleurs des livraisons ponctuelles de fruits ou de légumes avaient été appréciées dans les semaines écoulées (cas de surplus de production) ; des renouvellements occasionnels seraient les bienvenus.

Mme **Caroline MOREAU** demande aux Adhérents s'ils souhaitent s'orienter vers la formule d'un contrat d'un an avec PVL à compter du 5 janvier. **La réponse est unanimement "oui" à l'exception d'une abstention.**

4.3 Fournitures de pains et viennoiseries

D'avis unanime la qualité des produits de boulangerie fournis par M. **Hervé QUERA** est excellente ; la souplesse des conditions de choix des produits ainsi que des règlements, sont également très appréciés.

4.4 Conclusion

Mme **Caroline MOREAU** conclut son rapport par de chaleureux remerciements à tous les Adhérents qui ont su comprendre les difficultés encourues, et maintenir leur confiance dans cette "jeune" AMAP.

L'avenir se profile donc de façon sereine dans la poursuite de cette coopération visant à défendre et à promouvoir une agriculture de qualité, bio et solidaire.

5 - PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

M. **Christophe ROUSSELET** présente les comptes de l'AMAP, lesquels ressortent à :

Recettes	=	1191,00 €
Dépenses	=	912,89 €
Solde	=	278,11 €

- Il est rappelé que les recettes proviennent exclusivement des cotisations annuelles de 12 € versées par chacun des Adhérents.

- Les dépenses ont couvert des frais bancaires pour 99,55 € d'assurance pour 318,30 € de fournitures d'entretien et de petits équipements pour 27,28 € de réception pour 115,97 € de fournitures administratives pour 142,46 € et enfin de relations publiques pour 209,30 €

Affectation du solde : Le solde - positif - sera affecté à des dépenses de fonctionnement de l'AMAP telles que :

- renouvellement du matériel de pesée, l'actuel étant vétuste et mal adapté aux besoins ;
- réédition en 2013 de la soirée "galette des rois" avec M. **Hervé QUERA**.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité des Adhérents présents ou représentés.

Quitus est donné au trésorier de l'AMAP.

6 - INTERVENTION DE M. Thierry HANON

M. Thierry HANON rappelle les fondamentaux de son association et l'intérêt grandissant qu'il porte à livrer les AMAP, en général, et la notre, en particulier.

Fondée en 2000 l'association prit le nom de "Paniers du Val de Loire" en 2004. Elle regroupait alors 11 agriculteurs qui sont passés à 35 aujourd'hui. Une base essentielle de cette réussite est la solidarité instaurée entre producteurs.

L'association permet de développer des moyens logistiques qu'aucun des agriculteurs concernés ne serait à même de financer de par lui-même.

Elle a généré près d'une cinquantaine d'emplois, notamment en réinsertion.

La surface cultivée était de 170 ha en 2010, elle est de 320 ha aujourd'hui et sera prochainement portée à 400 ha.

PVL fournit actuellement 3.700 paniers par semaine sur 180 lieux de distribution.

M. **Thierry HANON** développe une activité d'appui technique à des agriculteurs en début d'installation, ainsi qu'un partenariat concernant des structures de maraîchage biologique.

Concernant notre AMAP, M. **Thierry HANON** aborde les sujets suivants :

- 1) Les légumes étant cueillis le matin, leur livraison le soir même présente une difficulté logistique : pourrait-on déplacer le jour de livraison au mardi ? La réponse est non car, d'une part, la salle de distribution actuelle ne serait plus disponible et, d'autre part, M. **Hervé QUERA** ne pourrait plus assurer ses fournitures de pains et viennoiseries.
- 2) Des conditions particulières pour les mois de juillet et août pourront être envisagées.
- 3) La notion de "contrat annuel" est préférée, mais n'est nullement exclusive.
- 4) Des produits spécifiques peuvent être livrés ponctuellement avec le coût additionnel correspondant ; exemples : jus de pomme, confitures, produits en surplus de production, ignames, cristophines, etc....
- 5) A la suite de petites erreurs lors de la mise en route des distributions, PVL ajuste de mieux en mieux les poids des fruits et légumes livrés. Il est toutefois fait remarquer que les moyens de pesage de l'AMAP sont "folkloriques" et qu'il peut donc y avoir de défauts de pesées de part et d'autre.

M. **Thierry HANON** propose de conseiller l'AMAP sur un modèle de balance réputé fiable.

- 6) Des rencontres avec un ou plusieurs agriculteurs peuvent être organisées une ou deux fois dans l'année.

M. **Thierry HANON** rappelle enfin que dès 2004 il a "dépanné" des associations qui, comme notre AMAP, ont connu des déficiences d'approvisionnement de leur fournisseur habituel. En d'autres termes il ne s'offusquerait en aucune manière si les Adhérents de notre AMAP venaient à souhaiter un changement de fournisseur.

Mme **Caroline MOREAU** présente la "lettre d'engagement" signée entre l'AMAP - au nom de ses Adhérents - et PVL.

Elle indique par ailleurs que l'AMAP n'entend pas avoir à gérer des questions administratives découlant de la multiplication de cas particuliers ou de solutions diverses de livraisons.

7- QUESTIONS DIVERSES.

- Les prix resteront-ils inchangés sur la prochaine saison ? Réponse affirmative espérée.
- Fiscalité des AMAP. Un texte de loi concernant la fiscalité des AMAP serait en cours d'examen. Sachant que nous n'avons aucune implication commerciale dans notre activité, notre AMAP ne devrait pas être concernée. Il reste cependant souhaitable que le Bureau se tienne dûment informé à ce sujet.
- Mme **Kerstin BRUNEL** rappelle l'importance qu'elle attache à l'influence des produits sur la santé et au rôle des produits "transformés". Elle a acquis une solide compétence sur ce sujet et souhaite la faire partager par des conférences aux Adhérents qui le souhaiteraient.

8 – CLOTURE DE LA SEANCE.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 h.

* * *
*

SIGNATURES DE CONTRATS.

Il est procédé à deux adhésions complémentaires à l'AMAP portant ainsi à 102 le nombre d'Adhérents sur la période en cours ; ce chiffre est à considérer comme un maximum acceptable.

La salle est libérée à 22 h 30.

* * *

Lu, approuvé et signé par les membres du bureau